

Partenariat tripartite relatif à la sensibilisation des Français sur les enjeux de prévention des risques naturels majeurs

Quelles parties prenantes ?

La Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance (agëa) a signé un partenariat avec la Direction générale de la prévention des risques et la Fédération des sociétés d'expertise.

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) est une administration centrale qui dépend du ministère de la Transition écologique. Elle encadre l'ensemble des services de l'État chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des risques chroniques, accidentels, technologiques et naturels.

La Fédération des sociétés d'expertise (FSE) regroupe des sociétés d'expertise en assurance incendie, accidents et risques divers (IARD). Son rôle est de développer des relations extérieures avec ses partenaires, de représenter la profession d'expert et de la promouvoir auprès des organismes et des institutions avec lesquels elle est en contact.

Quel objectif ?

Le partenariat conclu a pour objectif de sensibiliser les Français sur les enjeux de prévention des risques naturels majeurs, afin de développer leur connaissance de ces risques et de faciliter l'adaptation des particuliers et des professionnels face à l'augmentation des catastrophes naturelles.

Pour ce faire, il est nécessaire de développer l'expertise et la connaissance des agents généraux d'assurance et des experts d'assurance sur ces sujets. Ainsi, ces acteurs essentiels du secteur assurantiel pourront offrir une qualité de conseil supérieure auprès des assurés et des sinistrés. Les agents généraux et les experts développeront leur compétence en matière de prévention des risques naturels, afin de conseiller les meilleures solutions d'adaptation du bâti, au cas par cas, pour leurs clients. De cette façon, agëa et la Fédération des sociétés d'expertise participeront conjointement à développer la connaissance du risque au sein de la population, en lien direct avec les pouvoirs publics.

Quel déploiement ?

Des formations territorialisées sur la prévention des risques naturels

Afin de développer les compétences des agents généraux et des experts d'assurance sur les enjeux de prévention des risques naturels, des formations seront organisées dans les territoires. Elles seront animées par des représentants de la Direction générale de la prévention des risques ou, le cas échéant, par des représentants des services publics territoriaux compétents sur ces sujets.

Par l'intermédiaire de ce partenariat, des référents régionaux seront désignés pour agëa et la Fédération des sociétés d'expertise. Chaque référent régional pour agëa disposera de la liste et des coordonnées des référents régionaux de la Direction générale de la prévention des risques et de la Fédération des sociétés d'expertise. Ainsi, un référent régional agëa qui souhaitera organiser une formation dans son territoire pourra contacter son référent territorial de la Direction générale de la prévention des risques afin d'organiser cette formation. Le référent régional d'agëa pourra également contacter le référent local de la Fédération des sociétés d'expertise, afin d'organiser ces formations

conjointement avec les experts d'assurance. De cette façon, ces événements seront également l'occasion de renforcer les liens locaux entre les agents généraux et les experts d'assurance.

Les équipes agēa régionales seront responsables de l'organisation de ces formations. Les équipes de la Direction générale de la prévention des risques ou, le cas échéant, des services publics locaux compétents sur ces enjeux, seront responsables de la conception des supports de formation, en adéquation avec les demandes des équipes régionales d'agēa.

Le support de formation issu de la première journée de formation du 15 janvier 2025 sera disponible à tous les référents régionaux et départementaux, afin de faciliter l'organisation des formations à l'échelon local. Vous pourrez retrouver le support dans votre « [Boîte à outils climat](#) », disponible dans la sous-catégorie « Campus Climat » de l'onglet « L'agence durable » du site Internet d'agēa.

Un dialogue constant entre les agents généraux et les pouvoirs publics locaux

De plus, les référents régionaux d'agēa deviendront des relais techniques de leur profession auprès des pouvoirs publics locaux, dans l'objectif de créer une relation durable et structurée entre les professionnels de l'assurance et les décideurs publics. Pour faciliter cette prise de contact, chaque référent régional pour agēa disposera d'un courrier générique à compléter et à envoyer aux préfets, aux maires, aux députés ou aux sénateurs du territoire en question afin d'initier la relation entre les référents locaux d'agēa et les pouvoirs publics.

Les référents départementaux auront également la possibilité d'envoyer ces courriers aux représentants des pouvoirs publics locaux, à condition d'avoir obtenu l'aval de leur président régional.

Les rencontres, les événements et les échanges organisés avec les représentants des pouvoirs publics locaux devront être rapportés au service des études et des relations institutionnelles d'agēa. Vous en trouverez les coordonnées à la fin du présent document.

Des documents techniques et pédagogiques à destination des assurés et des sinistrés

Enfin, les agents généraux adhérents à agēa disposeront d'un ensemble de documents techniques et pédagogiques sur les mesures de prévention des risques naturels, le déploiement des politiques publiques en matière de prévention, ainsi que le fonctionnement du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Ces documents pourront être distribués aux assurés et aux sinistrés, par les agents généraux d'assurance, afin de renforcer la connaissance des risques naturels et d'améliorer la qualité de conseil des agents généraux.

Les documents et les liens utiles affiliés au présent partenariat seront disponibles dans votre « [Boîte à outils climat](#) », disponible dans la sous-catégorie « Campus Climat » de l'onglet « L'agence durable » du site Internet d'agēa.

Pour obtenir davantage d'informations sur le partenariat d'agēa avec le ministère de la Transition écologique ou sur les enjeux de prévention des risques naturels, vous pouvez vous adresser à :

Thomas Alvarez

Chargé des études et des relations institutionnelles – agēa

thomas.alvarez@agea.fr – 01 70 98 48 41

Annexe 1 – Liste des référents « prévention des risques naturels » pour le ministère de la Transition écologique

Région	Chef de pôle « risques naturels »	Courriel	Téléphone
Grand Est	Caroline RIQUART	caroline.riquart@developpement-durable.gouv.fr	03 51 37 60 78
Nouvelle-Aquitaine	Agnès CHEVALIER	agnes.chevalier@developpement-durable.gouv.fr	07 61 68 37 08
Auvergne Rhône-Alpes	Olivier CONTE	olivier.conte@developpement-durable.gouv.fr	04 26 28 67 42
Bourgogne Franche-Comté	Malika LACHAMBRE	malika.lachambre@developpement-durable.gouv.fr	03 39 59 64 74
Bretagne	Nicolas BOUVIER	nicolas.bouvier@developpement-durable.gouv.fr	02 99 33 43 44
Centre Val de Loire	Didier VIVET	didier.vivet@developpement-durable.gouv.fr	02 36 17 41 82
Corse	Thierry FERNANDES	thierry.fernandes@developpement-durable.gouv.fr	04 20 61 97 07
Guadeloupe	Aude COMTE	Aude.COMTE@developpement-durable.gouv.fr	05 90 60 40 78
Guyane	Jean-François MALET	jean-francois.malet@developpement-durable.gouv.fr	05 94 21 43 25
Île-de-France	Baptiste LORENZI	baptiste.lorenzi@developpement-durable.gouv.fr	01 71 28 46 59
Martinique	Karim BEN-AMER	Karim.Ben-Amer@developpement-durable.gouv.fr	05 96 59 57 71
Occitanie	Léa GERARD	lea.gerard@developpement-durable.gouv.fr	04 34 46 63 86
Hauts de France	Christine BRUNEL	Christine.Brunel@developpement-durable.gouv.fr	03 22 82 90 38
Normandie	Nathalie DESRUELLES	nathalie.desruelles@developpement-durable.gouv.fr	02 50 01 84 90
PACA	Delphine PICO	delphine.picot@developpement-durable.gouv.fr	04 88 22 62 68

Pays de la Loire	Sarah LAHMADI	sarah.lahmadi@developpement-durable.gouv.fr	02 72 74 76 34
Réunion	Claire-Océane LAHAROTTE	c-oceane.laharotte@developpement-durable.gouv.fr	02 62 40 28 50
St Pierre et Miquelon	Christophe GEORGIU	christophe.georgiou@equipement-agriculture.gouv.fr	05 08 41 12 56
Mayotte	Philippe HIREL	Philippe.Hirel28@developpement-durable.gouv.fr	02 69 61 13 91

Annexe 2 – Liste des référents régionaux pour la Fédération des sociétés d'expertise

Région	Expert référent	Courriel
Auvergne Rhône-Alpes	Alban ROBERT	arobert@saretec.fr
Normandie	Ludovic LEMONNIER	ludovic.lemonnier@fr.sedgwick.com
Normandie	Magali DELMOTTE	magali.delmotte@elex.fr
Nouvelle-Aquitaine	Philippe CHAZELLE	pchazelle@saretec.fr
Nouvelle-Aquitaine	Jérémy SOULLARD	jeremy.soullard@stelliant.com
Sud	Bernard MAGNEE	bernard.magnee@stelliant.com
PACA	Laurent CORNABÉ	laurent.cornabe@uesas.fr
Île-de-France	Christophe GADOULEAU	cgadouleau@saretec.fr
Île-de-France	François ESTRADÉ	francois.estrade@vering.fr
Haut-de-France	Franck VANDAMME	franck.vandamme@fr.sedgwick.com
Hauts-de-France	Sarah MAHMOUDI	sarah.mahmoudi@vering.fr
Outre-mer	Stéphanie CARUEL	Stephanie.Caruel@elex.fr
Centre	Olivier BERARD	Olivier.Berard@elex.fr